

**Compte rendu
Réunion AUPPSV / SPL
du 15 Septembre 2017**

Présents :

- Mme Françoise NOEL, directrice de la Société Publique Locale (SPL)
- M. Philippe CHARPENTIER, responsable du service de la mer et de l'exploitation portuaire, direction de la mer, des ports et des transports au Conseil Départemental
- M. Lucien POIROT, président AUPPSV
- M. Georges COURTAY, vice président AUPPSV

1 – Travaux

Travaux en cours sur les pontons G et J

Quels sont les travaux en cours ? Quels sont les travaux à réaliser jusqu'à la fin de l'année ? Quel planning ? Il y a quand même un manque d'information des plaisanciers.

- *Sablage et peinture de la partie extérieure des pieux en deux bordées de 28. Première bordée fin 2017, deuxième bordée 1^{er} semestre 2018. Peinture époxy utilisée. Les anodes sont opérationnelles.*
- *A partir du 25 Septembre remplacement des 4 derniers pontons progressivement selon l'avancée des travaux. Ordre de remplacement G, J, H, I pour des raisons de facilité de mise en œuvre. Il est nécessaire de prévoir, dans le meilleur des cas, 1 mois par ponton.*
- *Chaque titulaire d'AOT sera prévenu, par courrier ou par mail, afin d'effectuer le déplacement de son bateau. En cas d'impossibilité les agents du port s'en chargeront.*
- *Les informations relatives aux travaux programmés sont disponibles sur le site Internet du port depuis le 28 aout dernier www.ports-manche/saint-vaast-la-hougue*

2 – Bilan énergétique Août

A t'il été fait un bilan énergétique au mois d'Août pendant la fête foraine et les Traversées de Tatihou ?

- *Non, toutefois la facture électrique du mois d'Août présente une augmentation d'un peu plus de 1 000€ par rapport à celle de Juillet*

3 – Dévasement

Avons à notre disposition l'arrêté préfectoral ainsi que l'avis d'enquête publique. En quoi la commune de Réville est elle concernée ? A partir de quand peut on estimer un accord du Préfet ?

- *Le dossier complet sera mis à disposition à partir du 22 Septembre, les terrains de stockage à terre se trouvent sur la commune de Saint-Vaast-la-Hougue, les rejets des eaux décantées se feront près du pont de Saire (commune de Réville)*
- *L'avis du Préfet, si avis favorable du commissaire enquêteur, ne devrait pas être délivré avant le début 2018*

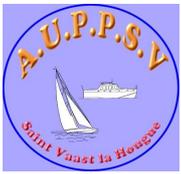
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





4 – Bilan saison

Quel premier bilan de la saison ?

- *Fréquentation correcte en Juin (surtout le dernier weekend), un mois de juillet moyen, le mois d'août a été médiocre, baisse généralisée dans tous les ports. Les chiffres seront fournis en conseil portuaire.*

5 – Listes d'attente

Quelques plaisanciers ont constaté que des bateaux vendus, restaient sur le même emplacement, laissant présager d'une attribution sans passage par la liste d'attente.

- *Compte tenu du mode d'attribution d'une place, cette situation ne peut être créée qu'à deux conditions :*
 - *Non déclaration de la vente par le propriétaire.*
 - *Vente avec mise en copropriété*
- *Au renouvellement du contrat,*
 - *Inscrit sur la liste d'attente, le nouveau propriétaire se verra attribuer une place en fonction de sa position*
 - *Non inscrit sur la liste d'attente, le nouveau propriétaire ne pourra rester dans le port de St Vaast qu'au tarif visiteur*
- *Les agents du port pratiquent un pointage régulier des navires sur le plan d'eau, mais ne sont pas habilités à déclencher un contrôle relatif aux papiers du navire. S'il s'avère que de tels cas existent il ne faut pas hésiter à en avvertir le bureau du port car c'est très préjudiciable à ceux qui sont inscrits sur la liste d'attente. De plus cela met en cause le maître de port pour non application des règles de gestion de la liste d'attente.*
- *Il est rappelé que le personnel du port reste l'interlocuteur privilégié pour répondre aux interrogations de ses clients.*
- *Ce point fera l'objet d'une intervention au prochain Conseil Portuaire.*

6 – Action gendarmerie

Le 14 Août, un contrôle de gendarmerie, alors qu'il y avait des véhicules dans tous les sens, a eu pour effet de déclencher une vague de procès verbaux.

- *Le bureau du port, ni le Conseil Départemental n'ont été à l'origine de cette action*
- *Elle s'est faite, sous l'entière responsabilité de la gendarmerie, par des réservistes.*

7 – Action en cas d'incident en mer

Dans le cadre d'un incident de personne survenu à bord d'un navire au mouillage devant St Vaast, le bureau du port n'est pas intervenu dans l'appel des secours.

- *Pour tous types d'incidents en mer (sur des personnes ou des biens), il faut rappeler que c'est auprès du CROSS qu'il faut communiquer (canal 16 par VHF ou au 196 par téléphone) afin qu'il puisse déclencher et coordonner les missions d'assistances nécessaires dans les meilleurs délais. Toutes les informations permettant de juger du degré d'urgence ne peuvent être fournies au CROSS que par les témoins de l'incident.*

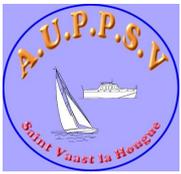
Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast A.U.P.P.S.V

8 – Encombrants sur pontons

Une lettre, pour enlèvement des objets encombrants des pontons, est parvenue aux plaisanciers.

- *Faite en application de la réglementation diffusée, à tous, en même temps que la facture délivrée en début d'année*

En italique, les réponses fournies par Mme NOEL et Mr CHARPENTIER.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

